



vocats

BILLARD - MEUNIER - BELLION - FOURNIER - NICOLAÏ-LE CAM

Florence BILLARD

Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

fbillard@cabavoc.fr

Maïa MEUNIER

Membre de l'Association Française des Praticiens du Droit Collaboratif
Diplômée Juriste Conseil d'Entreprises
DESS Droit des affaires

mmeunier@cabavoc.fr

Christophe BELLION

DESS Droit de la Distribution

cbellion@cabavoc.fr

Christelle FOURNIER-PIECHOT

Master II Marchés publics et délégations de service public
Chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de La Rochelle
cfournierpieuchot@cabavoc.fr

Catherine NICOLAÏ-LE CAM

D.E.S.S de Droit Immobilier et de la Construction

Formée au droit collaboratif
cnicolailecam@cabavoc.fr

Avocats Associés

14 avenue de Copenhague
17000 La Rochelle

Tél.: 05.46.45.06.10

Fax.: 05.46.45.39.89

Case palais n° 43

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle

Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de LA ROCHELLE-ROCHFORT
7 rue Dupaty
17000 LA ROCHELLE

La Rochelle, le 11 décembre 2025

Objet : Visite des lieux privatifs de liberté – Gendarmerie de LAGORD

Monsieur le Bâtonnier,

Je rends compte de la visite des lieux de privation de liberté de la Gendarmerie de LAGORD, le 10 décembre 2025 à partir de 11 heures.

J'ai été reçu par le capitaine [redacted] après avoir tenté d'utiliser les numéros figurant sur l'interphone, qui ne fonctionnaient pas ; je me suis rabattu sur le bouton d'appel d'urgence.

Pendant mon attente, des individus en civil discutaient dans le sas d'entrée extérieur avec une personne dont on pouvait penser qu'il s'agissait d'un suspect gardé à vue.

Il s'agissait apparemment de gendarmes en civil.

Après avoir été accueilli par le capitaine [redacted] qui m'a demandé ma carte professionnelle et une copie d'une délégation (je l'ai renvoyée vers l'email de Monsieur le Bâtonnier informant sa hiérarchie de ma visite es qualité), j'ai demandé à voir les cellules.

Deux cellules existent.

L'une d'entre elle accueillait la personne que j'avais vue en entrant, l'autre étant vide.

On m'a laissé entrer dans la cellule vide ; Elle était constituée d'un mobilier bétonné avec un toilette à la turque. Je n'ai pas vu de chauffage. On m'a refusé le droit de prendre une photographie, ce qui aurait été rappelé au capitaine par sa hiérarchie.

J'ai demandé à avoir accès à l'autre cellule et au gardé à vue. On m'a refusé l'ensemble.

Dans ces conditions j'ai quitté les lieux et indiqué que mes constatations figureraient à mon rapport au Bâtonnier.

Telles sont mes constatations et observations.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de mes dévoués et déférants sentiments.

